

Réseau Européen des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - Déclaration de Zagreb - Approbation par la Ville de Besançon

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : La déclaration de Zagreb du 18 octobre 2008 sollicite les maires et hauts représentants politiques des villes membres du «Réseau Européen des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé» pour s'engager à prendre en compte la santé et l'équité en santé dans toutes les politiques locales, thème général de phase V (2009-2013) de ce réseau.

La stratégie globale adoptée à la phase V permet à chaque ville d'évaluer ses priorités au niveau local et de choisir les principaux domaines d'intervention de manière à améliorer autant que possible la santé des populations en :

- instaurant un contexte de sollicitude et de soutien,
- favorisant une vie saine,
- offrant un environnement et un aménagement urbain respectueux de la santé.

La Ville de Besançon, adhérente au Réseau Français Villes-Santé de l'OMS depuis 1990, conduit une politique volontariste en matière de santé en relayant et priorisant les priorités publiques nationales. Elle s'engage notamment sur 3 points :

1) Soutien aux associations à caractère médico-social

Le rôle des associations de patients ou de personnes handicapées, constituées pour leur venir en aide, est ancien et essentiel. Ces associations ont connu un essor considérable depuis quelques années.

2) Prise en compte de l'évolution du paysage médico-social

La mise en place des Agences Régionales de Santé et l'évolution de leur rôle va permettre une nouvelle approche, allant du médico-social à la promotion de la santé. La Direction Générale de la Santé attend beaucoup de cette nouvelle vision décloisonnée et considère que l'approche de promotion de la santé revisite complètement le champ.

Ce nouveau cadre instauré par la loi «Hôpital, Patients, Santé et Territoire» prévoit une participation accrue des associations. Au plan local, le conseil de surveillance de l'ARS comprend des représentants des usagers ; la conférence régionale de santé et de l'autonomie est aussi revue et élargie. Enfin, l'ARS comprend une commission de coordination de la prévention qui est un espace de relations avec l'ensemble des partenaires (associations, État, collectivités locales, etc.). De plus, les conférences de territoires vont s'ouvrir à l'ensemble des questions de santé et pas seulement à l'offre de soins comme cela était le cas jusqu'à présent.

3) Initiation du public à un comportement favorable à la santé, conformément au principe de l'OMS en s'appuyant sur 2 axes phares de la charte d'OTTAWA.

⇒ renforcer la participation des habitants de Besançon

Le regroupement des individus est indispensable à la réussite des actions de prévention et de promotion de la santé.

Les associations sportives, professionnelles, artistiques ou de consommateurs, les comités de quartier sont les promoteurs ou les relais privilégiés des actions en faveur de la santé.

⇒ développer les capacités individuelles

Sur les lieux de travail, de loisirs, à l'école, la maison, la Ville soutient les actions d'information, d'éducation et d'expression qui visent à développer chez chacun des capacités à reconsidérer la santé.

Elle inscrit également sa politique de santé dans les dispositifs favorisant l'accès à la santé par la mise en œuvre d'une dynamique d'éducation à la santé auprès des publics les plus défavorisés à partir d'une démarche territorialisée de proximité et partenariale.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à donner son approbation aux principes généraux de la déclaration de Zagreb.

«Mme Martine BULTOT : Besançon adhère au réseau des villes de santé OMS depuis bientôt 20 ans. Nous en partageons les grands principes, à savoir une démarche d'approche globale de la santé qui prend en compte les facteurs socio-écologiques liés aux conditions de vie des citoyens, le logement, l'habitat, la nourriture, le transport mais aussi ceux inhérents à la qualité de l'environnement. Cette signature de la déclaration de Zagreb aux côtés d'un certain nombre d'autres villes françaises et européennes réitère notre volonté politique d'appliquer ces principes et de préciser trois orientations prioritaires.

Premièrement reconnaître le rôle des associations d'usagers de la santé comme incontournable dans l'aide aux malades. Les associations santé sont aujourd'hui de véritables experts des maladies aux côtés des professionnels de santé. Deuxièmement prendre en compte les évolutions du paysage médico-social ; le GRSP Groupe Régional de Santé Publique, lieu de partenariat entre les associations, l'Etat et les collectivités locales, est remplacé par une structure nouvelle, la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie qui apportera un plus en privilégiant l'approche de la promotion de la santé. Enfin troisième point, nous nous engageons à développer un comportement des citoyens favorable à la santé en privilégiant le renforcement de la participation des Bisontins dans le cadre de leurs associations, qu'elles soient sportives, culturelles, artistiques, etc. relais privilégiés de l'éducation à la santé. En parallèle il convient de développer les capacités individuelles et notre pédagogie de prévention, de sensibilisation a toujours été de faire en sorte que l'individu se considère comme acteur de sa propre santé et se sente aussi responsable de la santé des autres. C'est une constante de toutes nos campagnes sur le tabagisme, les addictions ou par exemple concernant l'hygiène de vie, l'hygiène alimentaire ou la prévention du cancer pour n'en citer que quelques-unes.

En période de crise aiguë, notre dynamique d'éducation à la santé des publics défavorisés est encore plus indispensable aujourd'hui qu'hier et la promotion des ateliers santé Ville sur des quartiers comme Grette, Planoise, Montrapon et bientôt Palente, s'avère particulièrement adaptée. Les principes de la déclaration de Zagreb visent à étendre à une échelle internationale toutes ces choses qui sont en cours à Besançon et dans quelques grandes villes et de permettre, à travers les échanges d'expérience, d'améliorer encore notre efficacité.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est très important dans le domaine de la santé. D'ailleurs cette semaine, on a été un peu inquiets, on en a parlé avec Christophe LIME la semaine précédente, concernant les attaques que subit la Loue, des pollutions de toutes parts, agricoles, domestiques, des pollutions sauvages et sa situation ne fait que se dégrader depuis déjà de nombreuses années. J'ai constaté qu'il y avait une grande mobilisation et je crois qu'on ne peut pas rester insensible à cela. D'ailleurs la plupart des collectivités, des syndicats, des associations de défense ont demandé que des analyses soient faites. La Ville bien entendu s'est associée à l'ensemble de ces recherches mais je pense qu'aujourd'hui il faut aller peut-être un peu plus loin parce que la Loue c'est quand même 35 % de l'alimentation en eau de Besançon. Au passage on peut vérifier combien le système mis en place est performant puisqu'on peut supprimer 35 % de notre alimentation en eau et par un système d'interconnexion bien compris faire en sorte qu'on continue à distribuer de l'eau sans que personne ne s'en rende compte.

Je voudrais remercier le service des eaux qui a été totalement présent par rapport à cela. Donc je pense qu'il faut qu'on aille peut-être un peu plus loin parce qu'on peut être inquiet sur l'avenir de l'approvisionnement en eau de la Ville de Besançon, il faut s'en préoccuper. Une commission de suivi a été mise en place à Arcier. Il y a sur le secteur du Marais de Saône un travail aussi important qui est fait, Yves-Michel le sait bien. C'est pour cela que j'ai demandé à Christophe LIME de réfléchir à une initiative

que nous pourrions prendre avant l'été, de réunir l'ensemble des intervenants pour voir ensemble comment on pourrait mettre en place ce qu'on pourrait appeler un grenelle même si le terme ne me convient pas mais maintenant c'est générique tout le monde sait ce que cela veut dire, avec un suivi, pour la préservation de ressources en eau de la Ville de Besançon parce que je pense qu'il faut être attentif. Là bien sûr, on sait s'en sortir puisqu'on interconnecte nos réservoirs.

Donc j'en ai parlé avec Christophe et je pense qu'il faut -Monsieur MOUROT, cela va vous donner un surcroît de travail- qu'on puisse réunir les associations, l'ensemble des élus bien entendu qui sont intéressés par ces problématiques, autour de moi-même et de Christophe peut-être donner un petit coup d'accélérateur à ce qui se fait déjà. Des actions importantes ont été menées concernant le plateau de Saône, à Arcier aussi ; maintenant on pourrait peut-être faire cela autour de la Loue.

Mme Françoise PRESSE : L'Etablissement Public Territorial de Bassin, inquiet de cette pollution, a lancé depuis quelque temps un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant, dont la préoccupation est de regarder ce qui se passe en aval et en amont pour arrêter ce type de pollution parce qu'il va falloir peut-être comme a dit un des vice-président dans le journal, ça ne va pas faire plaisir à tout le monde, s'attaquer aux causes de ces pollutions et les traiter parce que comme on est en aval on aura toujours à subir ce genre d'événement. Et ça rejoint un petit peu une problématique qui est étudiée au point 17 sur l'agriculture péri-urbaine et la charte que l'on travaille avec l'Agglomération, donc je n'y reviendrai pas à ce moment-là, mais un des volets c'est de regarder justement ce qui se passe au niveau de la source d'Arcier, éventuellement d'aider aussi les agriculteurs, c'est un dossier que suit Christophe, à se reconvertir soit sur la source elle-même au niveau des phytosanitaires soit dans un environnement proche. La qualité de nos eaux et de nos sols également sur l'ensemble du territoire est importante et c'est ce qui nous préserve de futures pollutions.

M. LE MAIRE : Pour nous, c'est clair, la préservation de la Loue dans son ensemble c'est le rôle du Département. Ce qui préoccupe le Maire de Besançon, le service des eaux et l'Adjoint, c'est de voir comment concrètement on peut effectivement préserver notre source en eau. Ce serait donc un grenelle pour la préservation de la qualité de l'eau à Besançon, l'important étant de pouvoir mettre en place des attitudes, des actions, un peu ce qu'on fait, très bien d'ailleurs, sur Arcier. Bien sûr il faudra que dans le cadre de tes fonctions de sage au SAGE, tu puisses participer. On reparlera de cela, on a discuté un peu cet après-midi avec Christophe, on a déjà quelques propositions.

M. Christophe LIME : La situation de la Loue dont on parle depuis quelques jours voire quelques semaines dans de nombreux médias nous appelle à prendre un certain nombre d'actions. Je rappelle qu'on assiste depuis de nombreuses années à une dégradation régulière et lente de l'eau de la Loue. La Loue dans les années 70 était une des plus belles rivières à salmonidés en France voire d'Europe. Aujourd'hui on constate une dégradation régulière lors de nos contrôles notamment et même si l'eau reste de bonne qualité, il nous semble primordial d'intervenir.

Rappel de deux faits, c'est une mortalité importante des poissons qui a été rapportée par les médias au printemps, c'est assez régulier mais cette année, c'était beaucoup plus important. Un deuxième événement est intervenu lors des derniers jours un incendie sur une exploitation agricole dont l'un des ruisseaux se jette dans la Loue, d'où un risque de pollution qui nous a amené à arrêter, par précaution, pendant 48 heures la station de Chenecey, même si la station aurait pu traiter ce type de pollution-là.

L'exemple que donne le Maire c'est ce qu'on a réussi à mettre en œuvre sur Arcier, une commission de suivi du périmètre, l'idée étant d'avoir le même principe avec l'ensemble des intervenants car ce qu'on a réalisé depuis 4 - 5 ans sur Arcier démontre aujourd'hui son efficacité. Alors qu'on avait une lente dégradation aussi de la source d'alimentation d'Arcier avec une augmentation régulière du taux de nitrates, l'un des paramètres qui nous permet de déterminer la qualité de l'eau, on a mené une politique avec les agriculteurs qu'on va poursuivre dans ce que vient de présenter Françoise, une politique avec RFF, une politique avec la DRIRE, une politique avec l'ensemble des communes sur ce périmètre. Je prends un seul exemple : avec une formation des employés municipaux qui oeuvrent dans ce secteur-là, la commune de Montfaucon a réduit de 80 % l'utilisation des désherbants sur son territoire. Saône a repris le même exemple et il faudrait qu'on arrive à généraliser cela sur l'ensemble des communes. Alors qu'on

avait une dégradation régulière, on a réussi à stabiliser le nombre de nitrates il y a deux ou trois ans, et aujourd'hui on a une diminution de ce taux à l'intérieur de cette source d'Arcier.

Donc l'idée est d'avoir cette même politique-là sur le secteur de la Loue et c'est ce qu'on propose aujourd'hui avec ce grenelle pour la préservation des ressources en eau de la Ville de Besançon. Sachez que depuis deux ou trois ans la Ville a engagé un certain nombre de processus sur son alimentation d'eau puisque nous sommes en train de réaliser des forages sur le secteur Est de la Ville de Besançon à Novillars, des forages profonds justement pour éviter d'avoir des pompages sur la Loue tout particulièrement en période d'étiage parce qu'il y avait aussi un certain nombre de remarques de la part de riverains sur l'utilisation de l'eau par la Ville de Besançon tout particulièrement lors de ces périodes d'étiage. Donc nous sommes en train de réaliser un certain nombre d'investissements.

L'idée n'est pas de chercher des responsables par rapport à la pollution, c'est plutôt de chercher des solutions, de mettre tout le monde autour d'une table, tous les acteurs, tous ceux qui veulent travailler sur cette dynamique-là, ceux qui veulent travailler dans le même principe que la commission de suivi d'Arcier pour pouvoir oeuvrer ensemble et trouver des solutions pour préserver et revenir à une qualité importante de l'eau de la source de la Loue.

M. LE MAIRE : On vous en reparlera mais on envisage de réunir les collectivités qui ont en charge la qualité des eaux, les collectivités qui ont en charge les questions d'eau et d'assainissement, l'ensemble des services de l'Etat, les associations, les chambres consulaires aussi c'est important, voire même d'organiser un débat public par rapport à cela. Voilà ce qu'on envisage de faire.

M. Éric ALAUZET : La situation n'est pas brillante mais il faut savoir que le cas de la Loue n'est pas un cas singulier et que la plupart des autres rivières sont dans le même état, le Dessoubre et d'autres, donc ce n'est pas spécifique à la Loue cette affaire-là, c'est connu depuis longtemps. Il y a des crises en environnement comme en économie où de temps en temps ça ressort un peu plus mais le problème est bien antérieur à la crise, il y avait des signes annonciateurs bien avant. Alors bien sûr ça touche les poissons mais ça touche aussi le milieu et les micro-organismes. Quand on va gratter au fond des rivières pour voir ce qu'il reste, c'est d'une pauvreté, c'est mort ! C'est mort comme souvent nos terres agricoles sont mortes et on voit bien le lien entre tout cela au niveau de la qualité de nos eaux, au niveau de la qualité de nos sols, ce sont exactement les mêmes problèmes. Les causes ne sont pas simples à évoquer, elles sont multiples, c'est ce qui fait souvent d'ailleurs que les uns et les autres se renvoient la balle. Tantôt on dit c'est le sel du Conseil Général et tantôt on dit ce sont les pollutions des agriculteurs, mais c'est l'ensemble de tous ces phénomènes y compris l'air. L'air ambiant pollue les eaux notamment certains métaux lourds et des études ont été faites dans cette région qui le montrent de façon évidente. En tout cas je pense au Conseil Général qui a investi des millions d'euros sur l'assainissement des eaux et on en voit aujourd'hui les résultats malheureusement très limités. Pourquoi ? Parce qu'on agit en aval c'est-à-dire très au-delà de la chaîne alors qu'il faut remonter tout en haut. Il faut non seulement remonter au bassin versant mais il faut remonter à l'ensemble des rejets non seulement agricoles ou industriels mais aussi domestiques car dans notre vie quotidienne, dans nos appartements, il faut voir le tas de produits qu'on met dans nos éviers, dans nos WC, etc. Donc on voit bien que tout cela c'est des pollutions diffuses. Et ça veut dire aussi qu'il y a une mutation. Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps que cela dans l'ensemble des collectivités quand on parlait de prévention, on vous répondait que ce n'était pas notre «boulot», eh bien on s'aperçoit qu'aujourd'hui c'est notre «boulot». Ça l'est devenu un peu tardivement mais heureusement et en matière d'eau comme en matière de déchets c'est en agissant à la source qu'on trouvera des solutions sinon on dépensera des millions et des milliards comme on l'a fait depuis des années sans grands résultats. Bien sûr on va concerter, on va dire qu'on ne vise personne, qu'on travaille tous ensemble mais au bout du compte c'est un certain nombre de règles qu'il faudra mettre en œuvre et aussi bien pour l'exclusion dont on parlait tout à l'heure que pour l'environnement, la situation dans laquelle on est aujourd'hui c'est bien l'absence de règles, des règles qui se délitent depuis 20 ou 30 ans. Donc on va voir si l'ensemble des acteurs politiques y compris les plus libéraux d'entre nous seront favorables à ce qu'on mette des règles sans hurler immédiatement au fait qu'on musellerait l'économie. mais on sait très bien que quand on ne contrôle pas, quand on ne met pas de règles, l'économie provoque plus de dégâts qu'elle n'apporte de bénéfices. Donc il faudra qu'on ait le courage tous de regarder les choses en face.

M. LE MAIRE : Le Maire de Besançon sait bien qu'il n'est pas le Président du Conseil Général du Doubs et ce que nous pouvons, nous, faire c'est effectivement déjà travailler sur ces problèmes. Le Maire est responsable de la santé, c'est pour cela que j'utilise ce cavalier-là pour en parler, il faut qu'on fasse quelque chose et ensuite fédérer mais on ne règlera pas le problème uniquement aux alentours de Chenecey. Il faut qu'il y ait une prise de conscience collective.

M. Pascal BONNET : Christophe LIME a répondu à l'avance à la question que j'allais poser sur la Loue justement, sur la partie relevant de nos prélèvements et de son impact sur l'équilibre de la rivière et ce sont des choses que les habitants et les élus de la vallée ont soulevé depuis un certain temps. On avait déjà eu l'occasion d'en parler, on a déjà cette réponse donc je ne vais pas y revenir. Je voudrais revenir à la déclaration de Zagreb par rapport à notre politique municipale puisqu'on a dans nos jumelages et dans notre coopération internationale certaines thématiques santé avec certaines villes, est-ce qu'on envisage dans cette logique OMS de développer avec d'autres villes jumelles des thématiques santé qui n'existent pas aujourd'hui ?

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Non ce n'est pas prévu pour l'instant. On a fait une thématique notamment avec une Ville du Burkina et puis aussi, Nicolas pourra en parler puisqu'il rentre du camp d'Aqabat Jabr, évidemment la thématique de la santé avec le thème de l'eau et notamment de l'assainissement.

M. LE MAIRE : Christophe LIME et Nicolas GUILLEMET sont allés à Aqabat Jabr où je dois me rendre d'ailleurs en fin d'année en même temps que j'irai d'ailleurs en Israël visiter notre ville de Hadera dans un souci d'équilibre. On ne va peut-être pas partir dans toutes les directions là, c'était juste un petit cavalier mais je crois que c'est aussi intéressant de se préoccuper de cela.

M. Benoît CYPRIANI : J'en reste à l'eau. On a bien noté qu'il fallait lutter contre la pollution, cela a bien été dit par Christophe LIME et par Éric ALAUZET. Une autre solution est d'augmenter nos points de prélèvements, c'est donc un projet du service des eaux mais moi je voulais revenir sur l'image qui avait été véhiculée pendant longtemps sur le fait que Besançon était une ville qui était dans une région pluvieuse et où la ressource en eau était illimitée à tel point que même l'Agence de l'Eau est réticente pour aider à tout ce qui peut permettre d'économiser les ponctions d'eau. Je pense que là maintenant il faut sortir résolument de cette image, on est une ville qui peut être aussi vulnérable qu'une autre en terme d'approvisionnement d'eau, et en plus de l'augmentation des points de prélèvements il faut penser aux économies. C'est par exemple pour cela que nous avons initié, que nous avons été à l'origine d'un projet qu'il a fallu mener à bien et pour le mener à bien il y avait nécessité de convaincre un peu les uns et les autres de récupération d'eaux pluviales dans les locaux du service voirie pour les véhicules de lavage, les camions citernes et pour l'entretien du bâtiment lui-même. Donc il ne faut pas hésiter à dépenser un peu d'argent quelquefois pour économiser de l'eau et je pense qu'ensuite on en sera très heureux.

M. LE MAIRE : Donc vous êtes d'accord pour qu'on adhère au principe de Zagreb ?

M. Benoît CYPRIANI : Oui, totalement.

M. LE MAIRE : Il y a toujours beaucoup d'eau mais ça ne veut pas dire qu'elle est consommable.

M. Benoît CYPRIANI : Exactement.

M. Nicolas GUILLEMET : Il y a, à mon sens, un point intéressant dans la déclaration de Zagreb, c'est l'information aux citoyens et dans ce domaine-là je trouve qu'on n'est pas allé assez loin dans un domaine qui est la pollution atmosphérique. Il y a ATMO qui fait un travail excellent sur les pollutions et qui le diffuse largement. Par contre il y a une pollution atmosphérique dont on ne parle pas encore assez parce qu'on ne connaît pas les retombées, c'est la pollution avec les ondes électromagnétiques et je voulais savoir si on pouvait commander à ATMO une étude justement, sur une sorte de schéma de bruit de fond qui pourrait rassurer la population, sur où on en est des pollutions électromagnétiques.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr qu'on puisse commander une étude à ATMO, je ne sais pas. Ce que je peux dire c'est qu'à Besançon nous avons été, nous sommes toujours cités en exemple car nous avons au niveau du service hygiène santé un appareillage et des procédures de mesures des ondes électromagnétiques. Il y a eu dernièrement un questionnement sur le clocher de l'Eglise. La procédure est toujours la même : lorsqu'il y a une demande de riverains inquiets, ce qu'on peut comprendre, il y a une demande d'enregistrement de mesure des ondes électromagnétiques bien sûr sans prévenir l'opérateur, de façon inopinée et c'est le demandeur qui décide à quel moment on doit le faire. C'est réalisé par notre service qui le fait très bien, et jusqu'à présent toutes les mesures qui ont été faites ont donné des résultats très en dessous des niveaux supportables. Toutefois, s'il advenait qu'un niveau ne soit pas supportable, nous demanderions alors à l'opérateur de modifier le système d'antenne pour que ça ne pose pas de problème. Il y avait eu d'ailleurs un reportage sur Envoyé Spécial il y a quelque temps par rapport à cela. Martine tu peux nous préciser les choses : il y a quelques demandes, une ou deux par mois, très peu, en tout cas chaque fois qu'il y a une demande, nous avons, nous, le matériel pour prendre les mesures qui a été acheté entre autres avec l'aide de l'Association de la CRIIREM qui nous a formés d'ailleurs à l'utilisation de ce matériel.

Mme Martine BULTOT : Effectivement. De toute façon par rapport aux ondes électromagnétiques, toutes les mesures qui ont été réalisées nous montrent qu'on n'est pas dans une urgence à ce niveau-là. La question que tu poses sur ATMO l'a été en assemblée générale et il est vrai que personne n'était contre a priori de faire ce type de mesures sauf que le collègue qui représente le collège de l'Etat et qui finance l'association de surveillance a clairement dit que ce n'était pas dans les prérogatives des associations de surveillance de la qualité de l'air et donc qu'on n'aurait pas de financement. Aussi on ne va pas prioriser cette mesure dans la mesure où il y a d'autres priorités et où on n'aurait aucun financement de la part de l'Etat ou d'autres pour la financer. Donc pour l'instant ATMO ne va pas prendre en charge cette mesure de fond des ondes électromagnétiques.

M. LE MAIRE : Je connais assez bien le sujet et il faut rappeler que les normes ne sont pas définies avec une totale précision. On sait que ça doit être plutôt moins d'un volt par mètre, ce qui est acceptable. Ce qu'on a mesuré ici à Besançon était plutôt de l'ordre de 0,2 - 0,3 volt par mètre donc très très en dessous des niveaux. Même si ATMO ne le fait pas, notre service hygiène santé lui peut le faire puisqu'on a le matériel.

Mme Martine BULTOT : On le fait sur demande, on n'a jamais refusé. Nous avons eu un cas où il y avait justement des mesures qui n'étaient pas loin de 1,5 volt. On a alors réalisé une étude plus approfondie, c'est-à-dire qu'on a fait une étude où on avait un spectrogramme des mesures et on a vu que, à ce moment-là, les mesures qui dépassaient n'étaient pas liées du tout à la téléphonie mais à d'autres sources, en l'occurrence l'émetteur de Radio Campus.

M. LE MAIRE : En fait il n'y a pas de sentiment de panique à Besançon par rapport à cela, sachez-le parce qu'on répond globalement à entre 10 et 20 demandes par an».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de donner son approbation aux principes généraux de la déclaration de Zagreb.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.